

médecin en chef d'un lycée de Paris, dont les réclamations devraient cependant être prises en sérieuse considération, lutte depuis nombre d'années, et cela sans le moindre succès, pour faire installer des crachoirs dans le dit lycée.

“ Je sais, disait-il au Congrès de 1898, le temps et la peine qu'il m'a fallu pour, gagnant à la prophylaxie de la tuberculose la bonne volonté de l'administration du lycée, pouvoir officieusement obtenir l'installation des crachoirs, rarinantes in gurgite vasto.”

L'emplacement de quelques lycées de Paris, les met déjà en mauvaise posture hygiénique. M. Gréard, le vice Recteur de l'Académie de Paris a démontré que ces établissements sont moins partagés au point de vue de l'espace que ceux des petites villes et que beaucoup de collèges de province, qu'en partageant idéalement la-superficie de tous les lycées de France, on obtiendrait une moyenne de 20,623^m 72 et que sauf le lycée de Vanver qui occupe 16 met., Henri IV est le seul établissement de Paris qui atteigne cette dimension.

Janson de Sailly, situé dans le joli quartier de Passy, occupe une superficie supérieure à la moyenne—33,000 mètres—mais sa grande prospérité lui est une cause d'insalubrité, et ses bâtiments créés au début pour 600 élèves s'accommodeent mal d'une clientèle qui dépasse aujourd'hui 2000. A Janson, comme dans les lycées du centre, il y a des salles qui servent alternativement de salles de classes et de salles d'études.—“ Les jeunes écoliers, disent MM. Labit et Polin, qui respirent déjà un air ruminé par la population environnante, n'ont droit qu'à une portion réduite de cet air de qualité inférieure.” “ Les lycées à Paris sont très insuffisants pour la population à desservir. Berlin offre 5 fois plus de ressources.”

Les réformes suivantes en ce qui concerne les établissements d'enseignement secondaire, paraissent d'après M. Gustave Weil, devoir être soumises à l'appréciation des autorités compétentes.

“ 1o Créer pour les lycées des inspecteurs médicaux pris dans le cadre des médecins. Ceux-ci surveilleraient journallement l'hygiène du lycée et auraient recours dans les cas difficiles, à la délégation que lui enverrait le Conseil d'hygiène des établissements d'enseignement secondaire.

2o Désencombrer les lycées trop chargés ; ou bien en créant, comme cela existe à Vanver, des internats à la campagne, ou bien en favorisant les lycées de province trop peu peuplés.

3o Créer pour chaque lycée un conseil de surveillance médicale effectif ; le conseil d'administration qui existe n'a pas pour mission exclusive de